



Fédération Française
de Spéléologie

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DE LA SPÉLÉOLOGIE ET DU CANYONISME

La Spéléologie et le canyonisme sont des sports difficiles à codifier. Il n'existe pas de classement strict des cavités et canyons, et tous les niveaux de pratique sont possibles.

L'effort au cours de la progression intéresse tous les groupes musculaires. La progression, très variée, peut être rapprochée du "parcours du combattant", à plus grande échelle, mais sans la notion de compétition. C'est une progression associant marche, escalade, ramping, descente et remontée, méandres, ressauts, passages bas et grandes verticales.

Sur le plan physiologique, il s'agit d'un effort prolongé sur plusieurs heures, voire plusieurs jours avec passages d'intensité musculaire maximum, de courte durée, le tout se déroulant dans un milieu hostile, où la déperdition énergétique est accentuée par le froid et l'humidité.

- le diabète insulino-dépendant ;
- les états vertigineux vrais et troubles de l'équilibre ;
- les insuffisances rénales ;
- les cardiopathies graves ;
- les maladies pleuro-pulmonaires graves
- les atteintes osseuses, ligamentaires ou articulaires graves ;
- la convalescence de maladies graves ;
- les affections psychiatriques non compensées.

Le médecin consultera, conseillera, éventuellement contre-indiquera selon que le sujet se destine à une pratique plus ou moins intensive.

Par ailleurs, un examen cardio-vasculaire approfondi est fortement conseillé à partir de 40 ans (Electrocardiogramme, voire épreuve d'effort) ainsi qu'un bilan biologique élémentaire.

B / Pour un spéléologue consultant en vue de son inscription à un stage de formation de cadres de l'Ecole Française de Spéléologie ou de canyonisme

L'examen doit sélectionner des sportifs en bonne condition physique et psychique. Au cours de ces stages, le spéléologue sera amené à donner le maximum de ses possibilités. Par la suite, il sera responsable direct d'une équipe spéléologique, dans ses fonctions de cadre. Dans cet esprit, les contre-indications précédentes seront absolues.

Nous rappelons que les vaccinations antitétaniques et antipoliomyélitiques sont indispensables. Certains autres vaccins peuvent être conseillés, pour les expéditions ou selon le type de pratique (canyonisme, plongée souterraine).

C / Pour un spéléologue pratiquant la plongée souterraine

Les contraintes physiologiques cumulent celles de la spéléologie et de la plongée.

Les contre-indications se cumulent également. Les contre-indications médicales de la plongée sous-marine sont à consulter sur des documents spécifiques.

L'EXAMEN MÉDICAL

A / Pour une pratique de "loisirs" de la spéléologie ou du canyonisme en tant qu'activité de pleine nature (inscription à un club, pratique sous une forme touristique, stages techniques,...)

L'examen doit permettre d'informer le consultant sur ses possibilités physiques et ses limites. Il pourra ainsi prendre ses responsabilités et choisir son niveau de pratique. Dans ces conditions, il ne faut pas de compétence physique particulière; une intégrité anatomique et une bonne tolérance cardio-vasculaire suffisent.

Dans cet esprit, il n'y a pas de contre-indication propre à la spéléologie et au canyonisme. Toutefois, le risque de chute, la durée des expéditions (10 - 20 heures), l'éloignement des secours et le type d'activité choisi doivent faire discuter :

- les états syncopaux ;
- l'épilepsie ;

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par les Ministères des Sports (agrément Sport), de l'Intérieur (agrément Sécurité Civile) et de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

www.ffspeleo.fr





Fédération Française
de Spéléologie

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), Docteur :

demeurant à :
.....

certifie avoir examiné Mlle, Mme, M. (barrer les mentions inutiles):

né(e) le : à :

adresse :
.....
.....

membre actif de l'association sportive :
.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique de :
(cocher la case correspondante) :

- la spéléologie ou du canyonisme (pratique "loisirs")
- la spéléologie ou du canyonisme (stage de formation de cadres)
- la plongée souterraine.

Le présent certificat a été établi à la demande de l'intéressé(e), en un exemplaire, et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.

Fait à :

Date :

Signature et cachet professionnel :

